

Un collaborateur du HCR suit l'exécution des programmes à l'hôpital de campagne de l'organisation *Love A Child*, situé à Fond-Parisien (Haïti).

Antigua-et-Barbuda
Bahamas
Barbade
Belize
Canada
Départements français d'outre-mer
(Martinique, Guadeloupe)
Dominique
États-Unis d'Amérique
Grenade
Guyana
Haïti
Jamaïque
République dominicaine
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Suriname
Territoires britanniques d'outre-mer
(Anguilla, Bermudes, Îles Vierges
britanniques, Îles Caïmans, Îles
Turques-et-Caïques, Montserrat)
Territoires néerlandais d'outre-mer
dans la Caraïbe
(Aruba, Curaçao, Saint-Martin,
Bonaire, Saint-Eustache, Saba)
Trinité-et-Tobago

Amérique du Nord et Caraïbe

| FAITS MARQUANTS |

- Le HCR a continué de rechercher le soutien politique et financier des Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Canada afin de s'acquitter de son mandat de protection et trouver des solutions globales pour les réfugiés.
- Aux États-Unis, le HCR a veillé à ce que les lois et les politiques nationales, ainsi que leur mise en œuvre, soient conformes aux obligations de ce pays au titre du Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés. Plus précisément, le HCR a encouragé les réformes de la manière dont la définition du réfugié est appliquée en vertu de la législation des États-Unis et a suivi de près l'application des directives de 2010 concernant la remise en liberté des demandeurs d'asile nouvellement arrivés.
- Au Canada, le HCR a collaboré avec les autorités nationales et régionales pour faire en sorte que les demandeurs d'asile soient autorisés à entrer dans le pays et aient accès aux procédures de détermination du statut de réfugié. Du fait de l'application de la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, une nouvelle législation qui modifie le système canadien de protection des réfugiés, le HCR s'est efforcé de garantir l'inclusion du droit des demandeurs d'asile à faire recours, sur la base du bien-fondé de leur cas, s'ils ne sont pas reconnus comme réfugiés par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.
- Le personnel du HCR a entrepris des missions dans les points d'entrée aériens, terrestres et maritimes pour organiser des séances de formation et d'information et surveiller le respect par le Canada de ses obligations en matière de protection des réfugiés en vertu des instruments internationaux relatifs aux réfugiés, tout en recherchant aussi des solutions alternatives quant à la détention. L'Organisation a travaillé pour améliorer la compréhension des questions sur l'intégration des réfugiés de la part des fonctionnaires gouvernementaux.
- À la Caraïbe, le HCR a apporté une assistance humanitaire et une aide juridique aux demandeurs d'asile et aux réfugiés par l'entremise de ses partenaires d'exécution et d'un réseau de 17 agents de liaison honoraires. Il a aussi donné la priorité à la recherche de solutions durables en soutenant l'intégration locale et l'utilisation stratégique de la réinstallation. Le HCR a ouvert un bureau en République dominicaine et envoyé une équipe d'intervention d'urgence en Haïti pour contribuer à l'opération humanitaire lancée après le séisme qui a dévasté le pays au début de 2010.
- Les États-Unis sont les premiers pays de réinstallation dans le monde ; ils ont accepté près de 54 000 demandes

adressées par le HCR en 2010. Au cours de la même année, le Canada a réinstallé plus de 12 000 réfugiés, dont près de 7260 dossiers avaient été adressés par le HCR. Plus de 80% des demandes de réinstallation dans le monde sont acceptées par les États-Unis ou le Canada.

| Environnement opérationnel |

Aux États-Unis, le Gouvernement a confirmé son engagement envers ses obligations internationales, notamment en ce qui concerne la libération conditionnelle des demandeurs d'asile. Néanmoins, les décisions des tribunaux d'immigration et des organes de recours administratifs se sont parfois écartées des normes internationales. Si les États-Unis continuent de jouer un rôle de premier plan dans la protection des réfugiés, le climat politique est influencé par des préoccupations de sécurité nationale, ainsi que par les incertitudes créées par le ralentissement économique. Du fait des priorités concurrentes et des changements dans la composition du Congrès après les élections de novembre 2010, la réforme globale de l'immigration attendue de longue date demeure en suspens.

Un volet clé du régime de protection du Canada est l'Entente sur les pays sûrs Canada-États-Unis. En 2010, le Canada a changé la mise en œuvre de cette entente. Cette mesure a eu des conséquences sur les procédures appliquées aux demandeurs d'asile qui entrent au Canada par les États-Unis car des pays sources qui apparaissaient précédemment sur la liste des exceptions à l'application de l'accord ont été ôtés de cette liste et l'admission au Canada sur la base du regroupement familial a été réduite. L'arrivée par voie maritime d'un nombre important de demandeurs d'asile sri-lankais a incité le Gouvernement à introduire une proposition législative au Parlement, dans le but de décourager les demandeurs d'asile de faire appel aux passeurs en établissant potentiellement de longues périodes de détention et d'autres mesures.

À la Caraïbe, les demandeurs d'asile et les réfugiés provenant de des mouvements migratoires mixtes manquent de garanties de protection. En 2010, le nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés extrarégionaux identifiés au sein de flux migratoires à grande échelle à la Caraïbe a enregistré une nette augmentation, avec des demandeurs d'asile originaires de 30 pays. En dépit d'un avis consultatif conjoint du HCR et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) qui demandait aux États d'accepter pour raisons humanitaires les nationaux haïtiens qui avaient quitté leur pays pour fuir les conséquences de la catastrophe naturelle, plusieurs pays ont renvoyé des centaines de Haïtiens, notamment ceux qui étaient arrivés avant le 12 janvier 2010.



Réalisations et impact

En 2010, le HCR a poursuivi ses efforts en vue d'assurer le respect des normes internationales de protection pour toutes les personnes relevant de sa compétence aux États-Unis. Avec l'appui du HCR et de ses partenaires non gouvernementaux, le Département de la sécurité du territoire a élaboré un outil d'évaluation permettant d'identifier les personnes répondant aux conditions requises pour bénéficier des alternatives à la détention. L'outil est actuellement étudié par d'autres acteurs gouvernementaux, avant d'être activé. Le Gouvernement des États-Unis a créé un groupe de travail sur les apatrides dans le pays afin de définir des politiques administratives mieux adaptées à leur prise en charge. Bien que les raisons liées au terrorisme de non-recevabilité d'une demande d'asile touchent encore des milliers de réfugiés, le Gouvernement a continué d'élargir les possibilités de dérogations à cette règle.

Au Canada, les objectifs clés du HCR en 2010 étaient d'améliorer les conditions de détention des demandeurs d'asile, de garantir l'accès aux informations et le soutien quant aux procédures d'asile ainsi que la séparation en détention des personnes relevant de la compétence du HCR d'avec les délinquants. La coopération avec l'Agence des services frontaliers du Canada a été élargie avec des séances

de formation et d'information pour des centaines d'employés de l'ASFC dans les aéroports et les frontières terrestres ainsi que pour les enseignants de leurs centres de formation. Le HCR a également assuré une formation et suivi de près les audiences menées par les décideurs de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).

À la Caraïbe, l'urgence en Haïti a été le fil conducteur du travail du HCR. Dans le cadre de la réponse de la communauté internationale à cette crise, le HCR, en coordination avec le HCDH, a joué un rôle clé dans la protection des déplacés internes et des communautés hôtes en Haïti, ainsi que des Haïtiens et de leur famille en République dominicaine. En 2010, le HCR a enregistré deux fois plus de demandeurs d'asile dans la région de la Caraïbe que l'année précédente et il a élargi les activités de réinstallation en collaboration avec le Gouvernement des États-Unis, de la Norvège et de la Suède.

Contraintes

Au Canada, en dépit de récentes nominations de personnel, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) manque de ressources suffisantes pour traiter les dossiers. Le nombre de demandeurs d'asile attendant une décision de la CISR était de 51 000 fin 2010. Alors que le

Budget et dépenses en Amérique du Nord et dans la Caraïbe | dollars E.-U.

Pays		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Canada	Budget	1 874 052	0	0	1 874 052
	Dépenses	1 642 648	0	0	1 642 648
Bureau régional pour les États-Unis d'Amérique ¹	Budget	4 682 806	653 822	11 682 356	17 018 984
	Dépenses	3 762 022	644 958	4 177 764	8 584 744
	Budget total	6 556 858	653 822	11 682 356	18 893 036
	Total des dépenses	5 404 670	644 958	4 177 764	10 227 392

¹ Couvre 15 pays indépendants et 15 territoires et départements d'outre-mer, principalement dans la Caraïbe, et inclut des activités à Haïti et en République dominicaine.

Canada s'est engagé à accroître les arrivées en vue de la réinstallation, il a demandé au HCR de diminuer le nombre de demandes de réinstallation, car les autorités canadiennes ont déjà beaucoup de retard dans le traitement de ces dossiers.

Les principales entraves aux activités de protection du HCR à la Caraïbe en 2010 comprennent les migrations mixtes très complexes et l'environnement maritime, et aussi les garanties limitées en matière d'asile. Les activités pour améliorer l'environnement de protection se sont heurtées au manque de documents d'identité pour les réfugiés, de permis de travail et de droits de résidence, ainsi qu'au manque de ressources consacrées au suivi dans la sous-région.

Opérations

Aux **États-Unis**, le Haut Commissariat a privilégié les activités de formation, de conseil et de plaider afin de veiller à ce que les normes internationales de protection soient respectées pour toutes les personnes relevant de sa compétence. Il a notamment préconisé la poursuite des améliorations du régime d'asile ainsi que des efforts pour aborder les problèmes de l'apatridie.

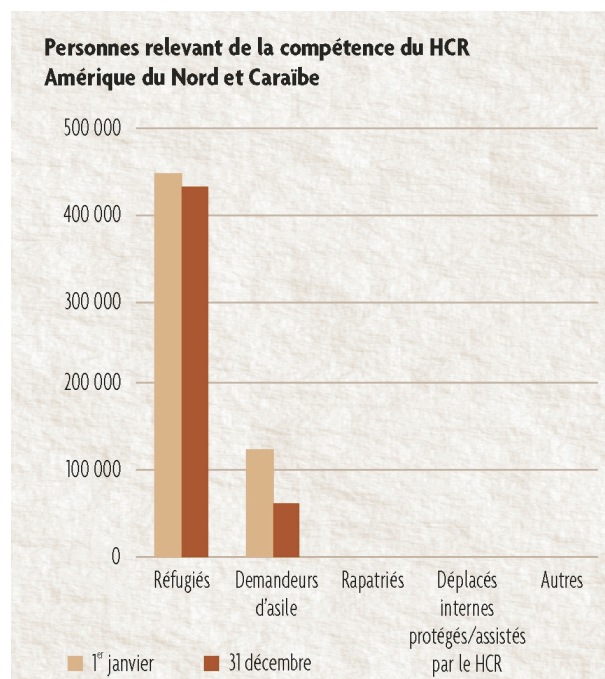
En 2010, au **Canada**, le HCR a continué de promouvoir les niveaux élevés de protection des réfugiés dans sa politique et les pratiques relatives à l'asile, et un environnement encourageant la réinstallation. Le HCR a transmis des avis au Gouvernement, au Parlement et à la CISR sur différents projets législatifs, comme la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés et la Loi C-49 sur les passeurs.

En dépit des difficultés particulières de 2010 liées à l'urgence en Haïti, le HCR a accompli des progrès sensibles à la **Caraïbe** en matière de protection des réfugiés, notamment la prévention du refoulement, la détention arbitraire et prolongée de personnes relevant de la compétence de

l'Organisation, ainsi que la prévention et la réduction des cas d'apatridie. Dans certains États de la Caraïbe, le Haut Commissariat a lancé des programmes pour améliorer les droits à la résidence permanente et à la naturalisation.

Informations financières

En 2010, les États-Unis ont continué d'être le principal donateur du HCR, avec une contribution sans précédent de 712,2 millions de dollars E.-U., soit 38,2 pour cent du total des contributions perçues par l'Organisation. Près de 40 pour cent de ce montant ont été attribués à deux opérations, en Iraq et au Pakistan. Le Canada a aussi continué d'être un donateur majeur, avec une contribution de 46,5 millions de dollars E.-U. au HCR en 2010.



Contributions volontaires pour l'Amérique du Nord et la Caraïbe | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 4	
	Projets pour les déplacés internes	Total
HAÏTI		
<i>Deutsche Stiftung für UNO-Flüchtlingshilfe</i> (Allemagne)	26 918	26 918
Commission européenne	42 629	42 629
<i>Australia for UNHCR</i>	104 749	104 749
Brésil	800 000	800 000
<i>España con ACNUR</i> (Espagne)	60 085	60 085
Donations en ligne du Siège	5 742	5 742
<i>Japan Association for UNHCR</i>	209 210	209 210
Donateurs privés - Canada	6 065	6 065
Donateurs privés - Chine	294 496	294 496
Donateurs privés - Italie	246 569	246 569
Donateurs privés - République de Corée	10 529	10 529
Donateurs privés - Royaume-Uni	1 505	1 505
<i>Swedish Postcode Lottery</i>	410 959	410 959
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme	400 000	400 000
États-Unis d'Amérique	3 800 000	3 800 000
<i>USA for UNHCR</i>	60 000	60 000
Haïti - Sous-total	6 479 456	6 479 456
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE - BUREAU RÉGIONAL		
Commission européenne	2 985	2 985
États-Unis d'Amérique - Sous-total du Bureau régional	2 985	2 985
Total	6 482 441	6 482 441

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".